

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MÉLANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Mardi 2 Janvier 1849.

No. 32.

DE LA LITTÉRATURE EN 1848

En France, depuis huit mois, la face du monde littéraire a changé autant et plus qu'elle ne change ordinairement dans un siècle. Avec la royauté du pouvoir a disparu la royauté du génie : il n'y a plus d'aristocratie dans les lettres. Devant les barricades de février sont tombés presque autant de célébrités académiques que de soldats; derrière ont surgi, dans les rangs du peuple, plus de penseurs que de mobiles. Tout citoyen discute, péroré, et quiconque se sent tant soit peu capable de manier une plume, homme ou femme, écrit. Jamais littérature ne fut plus active, plus pratique plus universelle.

On étudie la crise commerciale et financière; tout le monde en parle; mais il est plus important encore d'analyser la crise intellectuelle. La première n'est que la conséquence de la seconde. Entre elles aussi se trouve cette autre profonde différence, que là, il y a désespoir, stagnation, et qu'ici on est subitement la mise en œuvre et le crédit. On ne bâtit plus de maisons; mais on bâtit des systèmes. La librairie est morte; mais l'imprimerie travaille. On ne vend plus de livres; mais on vend matin et soir des millions de feuilles périodiques.

Ce mouvement extraordinaire des idées s'arrêtera; c'est un instant de fièvre populaire; mais une exaltation fébrile qui peut laisser des traces dans le tempérament d'une nation comme dans celui d'un malade. J'abandonne à d'autres l'appréciation politique de tout ce qui se passe au jourd'hui; je n'envisagerai le crûc actuelle des esprits qu'au point de vue moral et littéraire. La France s'est transformée en un vaste et bruyant atelier de publicistes; voyez ce que la philosophie et le goût peuvent attendre de l'activité de ses ouvriers, de l'actualité de ses œuvres, de l'universalité de ses écrivains et de ses lecteurs.

Qu'on pense et qu'on écrive beaucoup, rien de mieux; la première vie d'un noble peuple est dans son intelligence. Mais qu'on pense sans réflexion, qu'on écrive sans idées conçues d'avance, pesées, choisies, arrêtées, ce n'est pas de la vie, c'est de la fièvre. Or voyez où nous en sommes.

En 1847, Paris, lui seul, éditait déjà chaque matin vingt-deux grands journaux in-folio, à seize, vingt et vingt-quatre colonnes; ce qui représentait une vingtaine de brochures de 60, 80 et 100 pages. Ajoutez-y pour le moins 345 autres publications politiques, scientifiques, littéraires, artistiques, économiques industrielles, qui sous le nom de revues, d'annales, d'archives, de bulletins, de magazines, de musées, d'albums, paraissent par cahiers ou par brochures, ou tous les mois ou tous les quinze jours, ou toutes les semaines ou tous les deux jours. Ce n'était encore rien.

Du 24 février au 23 juin, le nombre des publications périodiques a doublé; et ce ne sont plus des musées littéraires, des annales scientifiques, de poétiques abécédaires, des magazines pittoresques, mais de chaudes théories politiques. En quatre mois seulement, les provinces ont annoncé 37 feuilles périodiques; et la capitale 234 à peu près. Le 31 octobre dernier, le Journal général de l'imprimerie en avait enregistré, depuis le mois de mars, près de 450, dont 15 étaient pour Lyon, 11 pour Bordeaux, 5 pour Rouen, 5 pour Nantes, 76 pour les autres villes de province, et 337 pour Paris (1).

Ne parlons que de la presse parisienne. Voilà dans une seule ville plus de sept cents publications périodiques, hebdomadaires et quotidiennes, apparues en huit mois. Un grand nombre, il est vrai, n'ont vécu que quelques semaines ou même quelques jours, mais il en reste assez pour que Paris soit obligé d'écrire et d'éditer chaque jour des milliers d'articles, car les nouvelles publications n'ont pas arrêté les anciennes.

Combien donc faut-il se figurer d'écrivains produisant au jour, à l'heure et presque à la minute, chacun son chapitre de considérations philosophiques, politiques, artistiques, scientifiques et littéraires? La tâche est commandée, mesurée d'avance par le prospectus: il y a tant de pages, tant de colonnes à remplir. Le temps de l'inspiration est limité; la presse est en retard, le courrier n'attendra pas!

L'Echo du soir et Le Messenger ont promis de paraître chaque jour, à cinq heures et demi précise; les Nouvelles du soir, à six heures; le Petit Courrier de Paris, deux heures du matin; ils s'est engagé à publier toutes les nouvelles vingt-quatre heures avant les autres.

Je comprends que des têtes enrichies par de longues et lentes études puissent ébaucher quelques bonnes pages dans une nuit. Ce n'est que l'appubliation de leurs réflexions habituelles aux exigences du moment. Mais le nombre des penseurs de la veille est petit, et le nombre des écrivains du jour est immense.

Dieu me garde pourtant de confondre dans la foule que j'accuse, ces hommes habiles et généreux qui se sont faits publicistes par dévouement à la Patrie, à la Religion; chez qui l'inspiration de chaque jour est soutenue par la science, est réglée par la conscience et le goût. Applaudir à leur activité noble et incessante, c'est un devoir de justice, c'est une sympathie de patriotisme et de zèle religieux.

Mais parmi ces publicistes de toute condition, de tout âge, de tout sexe, qui se sont fait les pâtes nourricières du peuple qui, à toute heure, lui distribuent le pain quotidien de la pensée, combien ont laissé à leurs idées le temps de mûrir? Pour ébaucher, il faut avoir conçu; pour être fécond, il faut s'être donné le temps d'arriver à la virilité de la pensée.

Je n'examine point ici la valeur intrinsèque des considérations et des théories: je trouve leur défaut dans leur rap-

idité même. Ce n'est pas dans une heure de réflexion, ou plutôt d'exaltation fébrile, entre un punch et sa lampe, qu'on fait de la philosophie sociale ou religieuse, pas même des théories littéraires.

Je ne rappellerai à ces rapides écrivains ni le précepte d'Horace, *nonum prœmatur in annum*, ni l'exemple de J.-J. Rousseau, se faisant gloire de ses lenteurs, « méditant dans son lit, à yeux fermés, tournant et retournant dans sa tête avec des peines incroyables, » les quelques périodes qu'il dictait le matin à Mme Levasseur, lorsqu'elle venait allumer son feu. Ils me répondraient qu'ils ne font pas des périodes; qu'ils ne travaillent pas pour l'immortalité, mais seulement pour le lendemain.

Ainsi jamais on n'écrivit plus vite; et cependant jamais on n'aurait du écrire avec plus de lenteur et de maturité. Vous écrivez pour le lendemain, c'est-à-dire que dès le lendemain vos théories seront mises en pratique. Si Platon, qui travailla pour l'immortalité, qui devait être jugé par la Postérité, avait été aussi rapide dans la rédaction de sa République, il n'aurait compromis que sa réputation de philosophe; et vous, merveilleux improvisateurs, vous compromettez la France. Dans une littérature pratique comme celle d'aujourd'hui, l'inspiration, la soudaneté de la pensée ont plus de dangers que jamais. On improvise des odes, des chants patriotiques, et non pas des doctrines, des Constitutions.

Le plus sublime et le plus fécond de nos chansonniers ne s'est pas en législateur parce qu'il était grand poète; et l'avenir, juge sévère de sa morale, lui saura gré d'avoir su distinguer la politique de la verve.

Lyriques par l'éclair de la pensée, la plupart de nos chauds publicistes le sont encore plus, et d'une façon plus dangereuse, par l'exécration des passions populaires. Si l'application de leurs théories est immédiate, l'action de leurs colères électrolytiques est encore plus facile et plus instantanée.

Rappelons-nous que 150 journaux parlèrent et crièrent à la fois en 89; que 140 publications nouvelles doublèrent les discussions et les clamours de 90; et qu'en 93, sept à huit cents organes de la presse avaient réuni la France, avaient luté de verve et de patriotisme.

Autant notre seconde République se distingue de la République d'alors, autant la littérature de 1848 devrait se distinguer de la littérature de 1793.

Pourquoi nos publicistes, précepteurs du peuple, font-ils moins calmes moins dignes que ce noble peuple ne l'a été dans la chaleur même de sa victoire? Organes des pensées de la nation, parlez comme elle doit, comme elle veut agir, avec noblesse, avec maturité. Vous dites que le peuple écoute, et qu'il juge. Mais vous parlez tout à la fois, et en mille sens divers, et à des millions d'arbitres; et la sentence doit être immédiate! Autant la sagesse s'alarme du nombre et de l'incessante activité des publicistes, autant elle redoute l'universalité des lecteurs.

Le troisième caractère de la littérature d'aujourd'hui, c'est sa forme et sa destination populaire. La moitié des journaux s'adressent directement au peuple, et n'ambitionnent que le suffrage des rues. J'en appelle à leurs titres. Ils se nomment: le peuple, le peuple constituant, le populaire, l'ayôtre du peuple, l'écho du peuple, le tribunal du peuple, l'ami du peuple, le bon sens du peuple, l'esprit du peuple, le triomphe du peuple, la souveraineté du peuple, le fanal républicain, éclairer français du peuple souverain; la voix des clubs, journal quotidien des assemblées populaires; l'aimable faubourien, journal de la canaille; les murs de Paris; journal de la rue; le gamin de Paris, la carnagole, journal des enfants de Paris; le journal des pauvres, prix annuel: 1 franc 50 centimes, etc., etc.

Chaque arrondissement, chaque faubourg, chaque club a son organe périodique. Les femmes elles-mêmes ont leurs journaux. C'est la voix des femmes, journal socialiste et politique; c'est l'opinion des femmes; le volcan, par la citoyenne sans-peur; la politique des femmes, journal publié pour les intérêts des femmes, et par une société d'ouvrières.

Au bas de ce fragment de catalogue, résumé de notre littérature de 1848, page qui donnera plus à penser que toute critique, je n'opposerai qu'une simple réflexion. Elle n'est fournie par les confessions de Rousseau, que je cite pour la seconde fois, parce qu'il fut le plus extravagant apôtre de nos révolutions sociales. Il dit, en parlant du malheureux effet de ses lectures d'enfance, lectures sans choix et multipliées à l'excès: « Ces émotions confuses, que j'éprouvais coup sur coup, n'altéraient point la raison que je n'avais pas encore; mais elles m'en formèrent une d'une autre trempe, et me donnèrent de la vie humaine des notions bizarres, dont l'expérience et la réflexion n'ont jamais bien pu me guérir. »

On avoue que le peuple n'est encore qu'à l'enfance de la vie nouvelle qu'on veut lui créer; pour le régénérer, on lui fait lire avec excès des milliers de théories contradictoires, et l'on espère que, le choix fait, la sentence portée, il ne lui restera rien de tant de notions bizarres sur la vie humaine, sur la religion, sur la société; et qu'il se guérira de cette exaltation, de cette fièvre d'idées et de lectures!

Je ne crierais pas à ma patrie ce que Dante, exilé de la sienne, lui cria dans un mouvement d'ironique colère:

Oh! lui, suis très-joyeuse: tu as bien de quoi l'être. Te voilà riche; te voilà en paix; te voilà sage! Si je dis vrai, les faits le prouvent. »

Athènes et Lacédémone, qui firent les lois antiques, ont montré, dans l'art de bien vivre, peu de savoir-faire, en comparaison de toi, qui fais des règlements si subtils qu'à la fin novembre n'arrivera pas ce que tu filas en octobre. »

Non, en la voyant avec le poète, sans repos sur son lit, comme une malade; et changeant de place pour soulager sa douleur, du fond de ma retraite littéraire, je prie silencieusement pour elle, comme on prie pour une mère, à l'heure d'une fièvre ardente; et j'adopte cette autre strophe du même poète, dictée par l'amour et par l'espérance.

O grand Dieu, qui, sur la terre, sus crucifié pour nous, tes regards se sont-ils donc tournés, ailleurs? ou plutôt n'as-tu pas permis ce grand bouleversement pour la préparation de quelque bien qui, dans l'abîme de ton conseil, échappe à notre vue? »

A. C...r.

## ÉTRANGER.

SUISSE.—Nous recevons communication de la protestation suivante du chargé d'affaires du Saint-Siège en Suisse, contre l'emprisonnement de Mgr. l'évêque de Lausanne et Genève. On sait que le cardinal Soglia a envoyé aussi une protestation directe au nom du Souverain-Pontife:

AU GOUVERNEMENT DE FRIBOURG.

« Lucerne, ce 31 octobre 1848.

« J'ai appris que Sa Grandeur Mgr. Etienne Marilley, Evêque de Lausanne et Genève, a été, le 25 du courant, enlevé par la force armée de sa résidence épiscopale de Fribourg, et transporté au château de Chillon.

« En présence d'une telle mesure, inusitée en Suisse depuis des siècles et exécutée à une époque de civilisation et de liberté, je ne saurais, pour ce qui me concerne, garder le silence. Je dois à la charge que j'ai l'honneur de remplir auprès de la confédération suisse, de vous adresser cette lettre en vous présentant les observations suivantes:

« La cause principale de ladite mesure se trouve dans le refus qu'a fait Mgr. Marilley de se soumettre aux sommations que vous lui avez adressées. Or, c'est uniquement dans ce que la conscience lui défendait qu'il ne s'y est pas soumis. Je ne dois pas croire, monsieur le président et messieurs, que vous ayez voulu contraindre sa conscience, parce que ce serait porter atteinte à ce que l'homme a de plus sacré. Cependant, en voulant excuser l'intention, on trouve dans votre ultimatum une véritable contrainte de fait, puisque vous y sommeriez Sa Grandeur de se soumettre sans restrictions à la Constitution cantonale, tandis que celle-ci, en garantissant l'exercice de la religion catholique, la réserve dans les limites de l'ordre public et des lois. Si l'on ne veut point de réserve dans la soumission au statut cantonal, on n'en doit apporter aucune à l'exercice de la sainte religion.

« En outre, dans les sommations faites à Mgr. l'évêque et dans vos lois, il y a des exigences touchant la discipline générale de l'église, qu'un évêque ne peut pas accorder. Il n'appartient qu'au Saint-Père de modifier cette discipline pour des motifs graves et légitimes. Tant donc que ces modifications ne sont pas obtenues, l'évêque doit se soumettre à la discipline existante et la faire respecter.

« Quant à ces modifications que vous pourriez désirer, je sais que Sa Grandeur vous a invités plus d'une fois, directement ou indirectement, à vous entendre avec le Saint-Siège. Je ne puis moi-même que vous réitérer cette invitation, par ce que c'est là l'unique moyen de terminer toutes les difficultés et de rétablir le calme et la sécurité parmi les populations catholiques. Car vous ne l'ignorez pas, monsieur le président et messieurs, les mesures que vous avez adoptées à l'égard de Mgr. Marilley inquiètent tous les bons catholiques du diocèse, qui se voient privés de l'action de leur pasteur; elles inquiètent le clergé et étonnent tous les honnêtes gens de la confédération, à quelque confession qu'ils appartiennent, sans parler de l'effet qu'elles produisent plus loin. Elles peuvent aussi amener de fâcheuses conséquences, dont on ne saurait calculer la portée.

« Je dois de plus vous faire remarquer que ces mesures déplaisantes sont en opposition soit avec le pacte fédéral qui va passer, soit avec la constitution qui le remplace. Et comme le statut de l'incorporation qui garantit la liberté de culte est placé au-dessus de toutes les constitutions cantonales, on ne doit s'écarter de celui-ci, ni dans la teneur de ces constitutions, ni dans leur interprétation.

« Mais devant à un gouvernement catholique, qui doit et déclare vouloir respecter la religion catholique, il me suffira de lui signaler, dans un but de conciliation et de paix, la gravité de ces mesures par rapport à la religion, pour l'engager à rendre la pleine liberté à son évêque. Elles portent atteinte à la liberté de culte, à l'inviolabilité des évêques, pasteurs sacrés, restés de la plus haute dignité dans la hiérarchie d'ordre instituée par Jésus-Christ lui-même, et destinée par son vicaire sur la terre, le père commun des fidèles, à gouverner une portion des enfants de l'église. Elles portent atteinte aux lois générales de l'église, aux droits sacrés du Saint-Siège, dont le Saint-Père est le dépositaire, et doit pour cela maintenir l'indépendance pastorale dans l'administration des diocèses.

« Ainsi, messieurs, si d'un côté mon devoir m'oblige à protester, comme je le fais en effet, contre l'arrestation de Mgr. Marilley en réclamant sa mise en liberté, de l'autre je vous prie de peser mûrement les réflexions que je vous présente, afin qu'elles vous engagent à accomplir au plus tôt cet acte de justice, en espérant alors que les négociations que vous entameriez avec le Saint-Siège seront couronnées de succès.

« J'ai l'honneur, Monsieur le président et Messieurs, de vous assurer de ma haute considération,

« J. BOVIER, *secrétaire d'honneur de Sa Sainteté, chargé d'affaires du Saint-Siège.* »

—Nyon.—On lit dans une correspondance de la Gazette de Lyon,

« Est-il vrai que la Constitution fédérale et la liberté religieuse viennent d'être violées dans notre ville? Le gouvernement du canton de Vaud vient de retirer à notre curé, M. Rossiaud, l'autorisation de desservir notre chapelle. On prétend que le motif de cette mesure est que M. Rossiaud, comme tous les curés du canton, s'est refusé de lire une exhortation religieuse que le conseil d'Etat lui avait envoyée toute faite à l'occasion du Fête fédérale. »

—La Suisse révolutionnaire recueille les fruits de sa commuence avec les radicaux badois. On se rappelle que ces derniers sont deux fois entrés dans le grand-duché, porteurs d'armes qui leur avaient été fournies par le radicalisme suisse. L'envoyé du vicariat de l'empire vient de présenter à ce sujet au président de la diète et du vort une note qui par son style, se rapproche beaucoup plus d'un manifeste de guerre que d'une communication diplomatique ordinaire. L'Allemagne y demande péremptoirement satisfaction pour le passé et des garanties pour l'avenir; à défaut de quoi elle réunira un cordon d'observation sur son extrême frontière du côté de la Suisse.

—ANGLETERRE.—Il existait à Londres plusieurs écoles

catholiques pour les pauvres; mais il n'y en avait pas qui fussent ouvertes chaque jour pour l'éducation de la classe moyenne. Cette lacune sera comblée au mois de janvier prochain: une école de ce genre va être mise en exercice avec la coopération de maîtres célèbres par leur habileté et les succès qu'ils ont remportés aux universités d'Oxford et de Cambridge, dont ils faisaient partie avant leur conversion. Le comte d'Arundel et Surrey est un des principaux fondateurs de cette excellente œuvre; et l'école est placée sous la haute surveillance de Mgr le coadjuteur.

—Le collège de Saint-Cuthbert, près d'Ushaw, est destiné à l'éducation du clergé du district septentrional et des districts d'York et de Lancaster, qui, comme on sait, y étaient réunis avant 1840. Ce collège s'est distingué par le grand nombre de prêtres qui y ont été élevés, et parmi lesquels nous devons citer cinq des Evêques anglais, aujourd'hui en fonctions; et le célèbre historien Lingard était un de ses premiers professeurs. Ce collège n'avait pas d'église. Il vient, après plusieurs années d'efforts et de sacrifices, d'être doté d'un admirable monument élevé sur les dessins de l'illustre Pugin. Cette église a été consacrée dans le mois d'octobre dernier par le nouveau vicaire apostolique, Mgr Stogarh, en présence de quatre de ses vénérables collègues, NN. SS. Briggs, ancien recteur du collège; Brown, de Galles; Chaucher, de Northampton; et Wiseman, qui a fait le sermon. Au nombre des bienfaiteurs, il faut placer en première ligne S. S. le Pape Pie IX, qui, à travers les soins multipliés du gouvernement de l'Eglise universelle, a daigné s'intéresser à ses enfants des pays les plus lointains, et a fait don à l'église nouvelle du corps de saint Sepimien, martyr.

—Depuis le 1er juin de cette année, quatre églises ont été ouvertes au district de Lancaster; trois ont été construites pour la seule ville de Manchester.

COLLÈGES D'IRLANDE.—Une correspondance étrangère a annoncé que les collèges mixtes, projetés par le gouvernement anglais pour l'Irlande, n'ont pas obtenu l'approbation du Saint-Père; qu'une commission spéciale avait été établie pour cette affaire si importante, et que l'opinion de la majorité de cette commission a été approuvée par le Saint-Père le 8 octobre. Nous pouvons assurer, dit le *Giornale Romano*, qu'aucune commission spéciale n'a été instituée, mais que cette affaire a été examinée par la S. Congrégation qui l'avait déjà discutée l'année dernière, et que le Saint-Père a approuvé la décision unanime qu'elle a portée.

COCHINCHINE.—Une lettre de M. Galy, missionnaire apostolique, publiée par le *Fidèle*, contient le récit suivant sur l'état de la religion catholique dans le royaume annamite:

« Mai 1848.

« Nous sommes toujours renfermés dans nos trous; quoique je ne m'y ennuie pas assurément, je ne serais pas fâché néanmoins d'avoir respiré un peu l'air de la campagne. On parle beaucoup du retour prochain de la paix; nous avons appris depuis long-temps à ne plus attendre notre délivrance des secours humains. Tout notre espoir repose sur Dieu et sur sa sainte mère. Mgr. de Bâlois, coadjuteur et mon intime ami, qui a pour Marie une affection particulière, a fait venir d'élever une église en son honneur, si elle nous obtient la liberté de religion. J'ai remarqué que depuis que le roi Thieu-tri est mort, cet événement a beaucoup amélioré la position des chrétiens: son successeur, qui est un jeune homme de dix-huit ans, ne paraît pas disposé à nous persécuter. Les mandarins se sont bien radoucis, on assure même qu'un d'entr'eux a présenté une supplique au roi pour demander l'abolition des édits de Minh-manh. Sur dix mandarins dont se compose le conseil du nouveau roi huit ont été pour la liberté religieuse. Comme vous le voyez ce sont autant d'acheminements vers la paix, et nous ne doutons pas que ce ne soit l'ange Marie qui inspire peu à peu à nos gouvernants des sentiments plus humains; nous n'en sommes pas moins obligés de nous cacher avec soin; les lois de Minh-manh subsistant toujours, les mandarins des provinces qui n'ont reçu aucun contre-ordre continuent à se régler sur elles; ils regarderaient encore comme une très-bonne fortune la prise d'un missionnaire.

« L'abbé Castex est avec Mgr Retord; il n'a pas quitté Sa Grandeur depuis qu'il est au Tong-King; nulle part il n'aurait pu trouver un meilleur ami ni un plus habile maître. L'abbé Borelle est en Bassé-Cochinchine. Dès son entrée en mission, il est passé par les épreuves les plus rigoureuses de l'apostolat; il fut sur le point d'être pris, avec Mgr. d'Anoupol, lequel serait tombé au pouvoir des mandarins pour la troisième fois; après avoir fait bien des gites, il est allé tranquillement dans un trou, où il forme des élèves, et l'on dit qu'il dirige la chrétienté qui lui est confiée. L'intérieur de l'abbé Pourquier est parti, je crois, pour la Tartarie; il devait d'abord venir au Tong-King; à son grand regret, notre procureur de Macao changea sa destination.

UN FAIT CURIeux SI VRAI.—Voici une nouvelle qui fait le pendant au serpent de mer qui émeut la presse depuis tantôt un mois. *Communication ouverte entre la mer des Antilles et le grand Océan.*—Personne n'ignore les nombreux efforts tentés par les ingénieurs de ces compagnies, pour le percement de l'isthme de Panama. Tout a été inutile jusqu'à ce jour. Cependant voici que d'une partie de l'Amérique voisine de l'isthme, et où personne encore n'avait porté ses investigations, nous recevons une nouvelle singulière, et qui si elle est vraie franchira un des problèmes les plus importants que se sont posés les nations modernes. Nous la donnons sous toutes réserves. Un médecin français établi à Vera Paz, et autant à l'exercice de son art la gestion agricole de vastes propriétés, aurait, à la suite de fouilles entreprises pour établir un canal qui permit de transporter les denrées à la mer, rencontré au fond du golfe de Honduras, l'ouverture d'un canal monumental de soixante-quinze mètres de largeur, se dirigeant en droite ligne vers le sud est, et dont les parois sont construites d'énormes pierres grossièrement taillées. On aurait suivi les deux parois, toujours parallèles, dans une étendue de plusieurs lieues.

Arrivé au pied des montagnes où brûle le volcan de Fogo, on aurait pénétré, après avoir coupé des arbres gigantesques qui en obstruaient l'entrée, sous une voûte de granit, en mètres de hauteur et d'une largeur égale à celle d'un canal.

du canal. Rien dans les anciennes constructions cyclo-péennes de la Grèce ne saurait donner une idée de la formidable maçonnerie des parois de cette voûte. Une eau salée et profonde de 20 mètres occupé le canal. Notre intrépide compatriote n'aurait pas hésité à s'embarquer, avec quelques Indiens, sur une pirogue qu'il aurait fait transporter sur les lieux. Dix-huit heures après, s'il faut en croire son affirmation, il débouchait dans le grand Océan, entre Guatemala et San Salvador, par une grotte immense et naturelle, que les pêcheurs de ces côtes nomment la *Grotte du Diable*, et où la superstition les avait toujours empêchés de pénétrer. Toute la partie voûtée de cette construction surhumaine serait éclairée par d'énormes puis s'échappant en plein ciel et dans toute son étendue elle serait facilement navigable aux plus grands navires.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 2 JANVIER 1849.

HOMMAGE DU PETIT GAZETIER AUX ABONNÉS DES MELANGES RELIGIEUX.

(1er Janvier 1849.)

PERMETTEZ-VOUS, bons lecteurs, au premier jour d'une Nouvelle Année, de vous adresser quelques courtes réflexions sur les événements de l'an qui vient de finir. Apparemment, laissez-vous dire que, tout en remerciant Dieu des bienfaits qu'il nous a accordés individuellement durant l'année qui vient de se terminer, nous n'admirons au ciel des vœux sincères pour le bonheur et la prospérité de notre bien aimée Patrie, et pour ceux de chacun de vous en particulier. Nous le prions de faire du Canada une terre fertile, riche, religieuse et heureuse; du Peuple Canadien, un peuple de frères, qui n'emploient point leur énergie, leur intelligence et toutes leurs forces à se combattre les uns les autres, mais qui sient tous pour but unique le bien de leur pays et non le leur propre.

A pareille époque, l'an dernier, l'Europe semblait devoir être longtemps sous le régime des institutions alors existantes. La société, il est vrai, montrait quelque besoin de soulagement et de renouvellement; un pieux Pontife, successeur de St. Pierre, faisait bien dans la capitale du monde chrétien des réformes gouvernementales, et proclamait bien la nécessité d'une entente cordiale entre les souverains et les peuples; mais on devait croire que les changements à faire s'opéraient paisiblement et par les voies constitutionnelles, et l'on était loin de s'imaginer que l'Europe était sur un volcan, et que ce volcan ferait sa première éruption au centre même de la France. Rien pourtant n'était plus vrai. A peine deux mois s'étaient-ils écoulés, que la monarchie française, qu'on eût cru appuyée sur des bases inébranlables, succombait avec rapidité; et l'édifice, érigé avec tant de soins et de complaisance par le vieux Philippe d'Orléans, s'ébranlait et entraînait dans sa chute la dynastie du Bourbonnais des Bourbons. Depuis ce temps, les révolutions et les bouleversements se sont succédés les uns aux autres avec une rapidité épouvantable, et à l'heure qu'il est l'Europe est dans un sans-dessus-dessous effrayant. Les rois et les empereurs ont dû céder devant les coups redoublés de leurs sujets en armes, et ceux-ci entendent pour le quart-d'heure se gouverner eux-mêmes. Pie IX lui-même, malgré son autorité de Chef Suprême de l'Eglise, n'a pas été à l'abri des fureurs d'une populace furieuse, qui n'a pas même rougi de s'élever contre le plus grand ami qu'aient eu depuis longtemps les peuples opprimés.

Et si de l'Europe nous portons nos regards sur l'Amérique, n'y voyons-nous dans le cours de l'année écoulée? Nous y distinguons durant des mois et des mois les deux plus grands et les deux plus puissants pays, deux sœurs-républicaines, se faisant mutuellement la guerre, et achetant au prix du sang de milliers de leurs enfants, celle-là une paix de nécessité absolue, celle-ci quelques millions d'arpents de terre qui puissent satisfaire son orgueil et son avidité. Nous y voyons encore, dans un autre pays, tous les enfants d'une même race ou d'une même doctrine politique marcher à la lutte parlementaire, remporter une victoire signalée et placer leurs chefs habiles dans les Conseils de la Souveraineté. Mais, hélas! que voyons-nous bientôt? L'accord cesse, la division entre dans le camp des vainqueurs, une fraction d'entre eux arbore le drapeau de l'opposition, et crie à ses anciens amis: "Vous nous trahissez!" Et quelle est donc cette trahison? la voici. Les chefs du peuple veulent être praticables; ils ne veulent pas de la doctrine de tout ou rien. Or, cela ne va pas aux dissidents; c'est à leurs yeux quelque chose de trop incertain pour le dix-neuvième siècle. Aussi l'éventail de l'étendard de la secession, et redoutent-ils en chœur: "Périssent la Patrie plutôt qu'un principe!" Mais Dieu, qui de la haute veille sur le Canada, ne permettra pas que la patrie périsse. Il éclaire de sa lumière et de sa sagesse l'intelligence et le cœur de nos chefs habiles, pour qu'ils puissent doter notre beau pays d'institutions utiles et de lois qui, tout en procurant sa prospérité, soient la sauvegarde de tout ce qui est cher à un peuple, sa langue, ses mœurs, ses institutions et sa foi religieuse. Il suscitera parmi nous des hommes qui continueront l'œuvre des apôtres de la Tempérance, de la Colonisation, de l'Economie, etc.; et fera que l'année 1849 deviendra pour ce pays une année d'avancement et de progrès religieux, intellectuel, matériel et social.

Souvenez-vous cependant, lecteurs, que dans ce moment nous ne sommes pas encore à ces temps de prospérité que nous souhaitons à notre pays. Souvenez-vous que, dans ces jours de réjouissances, tout le monde ne fit pas; il est bien des malheurs et des misères à soulager; et la charité est un précepte pour tous les hommes. Rappelez-vous donc les malheureux; ne refusez pas d'ouvrir votre bourse et donnez libéralement. Sur-tout pensez au Petit GAZETIER; il est là qui attend, et si vous ne l'oubliez pas, il saura, lui aussi, durant l'année ne pas vous oublier; car souvent il raisonne comme les anciens païens et redit avec eux:

PAR PARI REFERTUR.

LES RECOLLETS EN CANADA.

Suite.

Sur cette terre du Canada, le Missionnaire avait à passer par une épreuve à laquelle un cœur apostolique ne peut s'empêcher d'être bien sensible la stérilité apparente de ses œuvres. Le juste objet en effet de sa légitime ambition, et la grande consolation capable de lui faire oublier toutes ses peines, et d'adoucir tous ses sacrifices, c'est de contribuer aux triomphes de la foi, et à l'accroissement journalier du troupeau du Sauveur; mais Dieu ne voulut pas couronner ainsi par des conquêtes faciles les efforts généreux de ses serviteurs. Il fut long et pénible, l'effortement spirituel de ces peuples. On peut même dire qu'on ne vit jamais les Indigènes se soumettre en masse au joug de l'Evangile; la nation Huronne, elle-même et la plus cultivée de toutes, qu'un écrivain moderne représente fort comme formant une famille de chrétiens, distribués en réductions ferventes comme celles du Paraguay, n'offrit jamais que des triomphes partiels acheté par une lutte pénible et plus d'une fois sanglante, jusqu'à ce que la main de Dieu s'appesantit sur elle pour la frapper, et la rendre chrétienne à l'école du malheur; mais l'éternelle constance de ces héros de la religion, plus admirable encore que leur intrépidité, bien loin de faillir, donnait à leur vertu un nouvel éclat.

Le temps de la grâce n'est pas encore arrivé pour ces peuples, écrivait en 1624 le P. le Caron, quoi qu'on n'espère rien pour les disposer à la foi. Il faut espérer qu'à mesure que la colonie se peuplera, nous humaniserons ces barbares, ce qui est premièrement nécessaire, afin de les rendre capables d'entendre raison sur des mystères si élevés... Mais il faudra plus de dépenses et de travaux pour les rendre hommes, qu'il n'en a fallu pour faire chrétiens, des peuples entiers. Il ne s'ensuit pas qu'il faille abandonner l'ouvrage; bien au contraire, il faut s'y attacher d'avantage et attendre le fruit en patience. Il faut donc espérer de Dieu sa rosée et la bénédiction de sa grâce que tant de saints âmes de l'Antiquité et de la Nouvelle France avançaient peut-être par leurs prières, et cependant travailler à lever les obstacles. Quand donc vous demandez des relations, à Dieu ne plaise que pour satisfaire votre piété, je vous produirai un nombreux christianisme qui ne subsiste encore que dans nos bûches et dans la semence de parole évangélique. Dieu ne serait pas glorifié. On sait bien que le succès dépend de lui et non de nous."

Langage admirable de zèle et de résignation sublime! Il n'est donné qu'à des âmes saintement jalouses de la gloire de Dieu, d'en apprécier le mérite. Ces hommes évangéliques n'avaient donc rien retranché à leurs œuvres, et ils se pliaient toujours à tous les genres de travaux, comme ils étaient disposés à toutes les sortes de sacrifices. Pour pourvoir à leur propre subsistance, et pour donner en même temps l'exemple aux Sauvages, ils avaient commencé à cultiver les environs de leur couvent près de Québec, et on lit dans une lettre de cette époque, que tandis que la société des marchands n'avait pu encore ouvrir un arpent et demi de terre, après 12 ans de possession, et quelle contrariété même ceux des colons qui auraient voulu s'appliquer à l'agriculture, les Récollets avaient les premiers donné l'exemple de la vraie colonisation, et étaient parvenus à faire déjà marcher quel nos Sauvages sur leurs traces.

D'autres Pères profitèrent de leurs courses, au milieu des tribus Sauvages, pour étudier leurs langues, et mettaient en suite à profit les intervalles de loisir que leur laissait le saint ministère, pour disposer en ordre ces documents divers, et tâcher de découvrir le mécanisme secret de ces langues nouvelles. Nous voyons que dès 1625, le P. George le Bailly présenta au Roi deux dictionnaires ébauchés, l'un de la langue algonquaine, l'autre de la langue huronne.

En 1624, Champlain sut tirer avantage du crédit des Récollets, pour faire réussir un projet auquel se rattachait, s'il avait pu être durable, la prospérité et on peut même dire, l'existence d'une colonie déjà si éprouvée. Il voulut à tout prix ménager la paix entre les Iroquois et les alliés des Français, et son nom inspirait assez de confiance pour donner à tous ces peuples, et aux Iroquois eux-mêmes, le courage d'entreprendre les négociations.

Le P. Joseph Le Caron fut chargé de préparer les Hurons et les nations de l'ouest. Ils répondirent à son appel: 69 canots hurons, montés par 200 guerriers, descendirent aux Trois-Rivières, le lieu du rendez-vous général. Les Nipissiriens les suivirent un nombre de 13 canots, et les Iroquois y apparurent enfin avec une flottille de 25 canots. Champlain arriva aussi avec les peuples du bas du fleuve, et tout réussit au gré de ses desirs; grâce à ses efforts, la paix régna au moins pour un temps, dans la Nouvelle France.

Ce changement dans l'état du pays, et la confiance qu'il inspirait, étaient d'un bon augure pour la cause de la religion, et l'établissement de la Foi. Les Récollets songèrent à en tirer tout le profit possible. Ne pouvant pas, faute de ressources, augmenter le nombre de leurs Missionnaires, ils songèrent à appeler d'autres ouvriers à leur secours. Peu jaloux de conserver le monopole de l'Administration spirituelle de ces contrées, qui leur avait été confiée, et qui fut confirmé par le Bref de Paul V du 20 mars 1618, ils ne consultèrent que la plus grande gloire de Dieu et invitèrent les Jésuites à s'associer à leur œuvre, comme on avait vu ceux-ci en agir au Japon, en 1593, envers les autres Familles religieuses.

Cette résolution importante, prise d'abord en Canada, devait trouver en France des obstacles de plus d'un genre. Le P. Irénée Plac fut député auprès de ses frères de Paris pour négocier l'affaire. Le Provincial des Récollets de la Province de Paris, qui par le Bref de Paul V, était, comme le préfet Apostolique de toutes ces contrées lointaines, en prit connaissance, et l'épousa avec chaleur. Il fut le premier à la pousser activement, après avoir eu l'approbation de son Définitoire. Elle rencontra ailleurs des difficultés, et on travailla même auprès des Récollets pour les engager à la rompre. "Dans les raisons qu'on présenta, observe le Récollet le Cléréc, les vues d'intérêt ou de vaino

crainte, jouaient le plus grand rôle; mais la charité dissipa tous les nuages. La fidélité et cordiale intelligence qui régnait entre les Jésuites et les Récollets, l'emporta sur toutes les considérations."

La Colonie subissait alors dans son Chef, un changement qui paraissait du plus heureux augure. Le Duc de Montmorency, plus habile à manier l'épée qu'à conduire des affaires de commerce ou des travaux de colonisation, venait de consentir à se démettre, en faveur de son neveu Henri de Lévi, Duc de Vantadour, de son titre plus fastueux que réel de Vico Roi de la Nouvelle France. Ce contrat, qui fut une véritable vente donne une curieuse appréciation de la valeur du Canada, à cette époque. Le Prix stipulé fut de 100 mille livres tournois. Une somme aussi énorme, ajoutée au temps, et qu'on pouvait regarder comme sacrifiée, prouve tout l'intérêt que le nouveau Vico-Roi portait au Canada.

Le Duc de Vantadour, qui avait déjà choisi les Jésuites pour Directeurs de sa colonie, fut loin de contrarier les projets des Récollets; non seulement il les approuva, mais il obtint lui-même la sanction royale. Il fit entendre à la Société des Marchands, dit le P. le Cléréc, qu'ils seraient obligés d'y donner la main de gré ou de force, et que par conséquent ils devaient y consentir de bonne grâce; qu'au reste, on ne prétendait pas que ce fût à leurs frais, ni au préjudice du nombre des Récollets, qu'ils s'étaient engagés à entretenir."

Le P. Récollet Joseph de la Roche d'Allion, allié de la maison des Comtes du La "très-bon religieux, dit Champlain qui avait quitté les biens et les honneurs temporels pour suivre les spirituels, fut chargé d'introduire dans cette colonie de nouveaux ouvriers composés des P. Charles Lalemant, Edmond Masse (1), Jean de Brebief et de deux Frères. Ils abordèrent en 1625 au rivage désiré.

L'œuvre de charité et de généreux désintéressement des Récollets n'était pas à son terme, et cette par icularité, quoique peu importante en elle-même, est trop glorieuse à leur mémoire pour que nous la passions sous silence.

Nous apprenons du *Transcript* de samedi que les souscriptions faites par la presse du pays et quelques citoyens, pour le fond d'un journal intitulé *Transcript*, se sont montées à la somme de 2115. 10. 4. Le *Transcript* aura, outre cette somme, à tirer de sa caisse la somme de 110 pour faire le total des frais et amendes dans les poursuites dont il a été récemment l'objet pour de prétendus libels. C'est là une preuve que le corps des journalistes du Canada n'entend pas que la liberté de la presse soit étouffée, et que les rédacteurs et propriétaires de journaux Canadiens savent mettre de côté leurs différences d'opinions politiques se serrent les uns contre les autres, et ne forment qu'un seul corps, lorsque quelqu'un entreprend de s'attaquer aux privilèges et libertés de la presse. Ce sera probablement la dernière occasion qu'aura eu le journaliste Canadien de lutter contre le baillonement; ce n'en sera pas moins un fait qu'aura plus tard à consigner l'histoire du Canada.

Nous voyons par la *Gazette Officielle* de samedi que les honorables John Ross (R. P. Rivière), Louis Nêchet (St. Croix), et Joseph Ovada Turgeon (Torrbonne) viennent d'être appelés au conseil législatif de cette province. Nous ne doutons pas que pour la nomination de MM. Méthot et Turgeon, le Bas-Canada ne soit prêt à la sanctionner et à l'approuver. Quant à celle de M. Ross, la presse du Haut-Canada trouve que le choix fait par le gouvernement est heureux.

Il paraît que les résolutions dont nous avons donné dernièrement un résumé et que nous disions avoir été adoptées par la Chambre de Commerce de Montréal, ont été une par une d'entre eux. Treize autres viennent de protester contre elles. Ils disent cependant en terminant qu'ils veulent comme les onze autres le Rappel des Lois de Navigation et la libre navigation du St. Laurent; mais qu'ils ne peuvent concourir sans les autres choses que contient la Requête des onze à la Reine.

La dernière livraison du 7<sup>e</sup> volume du *Journal d'Education* du Haut-Canada contient, outre plusieurs articles de fonds, des articles éditoriaux dans lesquels M. Ryerson, le rédacteur, annonce que le journal se continuera l'an prochain mais sous un format agrandi, afin de diminuer les ports de poste. Le nouveau volume sera illustré de planches, et ne coûtera comme celui de 1848 que la modeste somme de 5 centimes.—S'adresser à G. H. Lawrence, Toronto (lettres affranchies et paiement d'avance).

Il vient d'y avoir à St. Eustache une assemblée des électeurs des Comtés de Deux-Montagnes et de Terrebonne. Entre autres résolutions, nous remarquons que la suivante a été passée: "Que cette assemblée désire exprimer de la manière la plus explicite qu'elle repose pleine et entière confiance dans l'Administration actuelle."

A Kingston, il y a eu le 22 décembre une assemblée publique en faveur du Rappel des Lois de Navigation.

Nous voyons par l'*Echo des Campagnes* que mardi prochain, 9 courant, il doit se tenir à St. Ours (à la salle publique) une assemblée des habitants du comté de Richelieu.

C'est jeudi prochain que la question de la réciprocité entre les Etats-Unis et le Canada va être discutée dans le congrès.

Il vient d'y avoir à Stanfold une assemblée publique en faveur de la colonisation.

[1] Le P. Masse avait déjà vu l'Amérique. Il fut du nombre des Religieux qui parurent les premiers sur les côtes du Nord, et qui avaient commencé, en 1611, un établissement en Acadie. Le P. Lalemant avait aussi fait partie en 1613, de la colonie de St. Sauveur de Penitanguet, défruit à sa naissance par les Anglais de la Virginie.

Des nouvelles des Iles Sandwich nous apprennent que la fièvre de Por y faisait de grands ravages; toute la jeunesse avait été moissonnée par cette maladie, qui l'avait emportée en Californie. Ne pourrait-on pas établir une quarantaine ou un cordon sanitaire? (!)

Comme c'était hier fête et le premier jour de l'année, nous pensons que nos lecteurs nous excuseront facilement de ne pas leur donner cette fois autant d'éditorial que d'ordinaire.

Le temps a été bien beau depuis quelques jours; aujourd'hui il fait froid.—Il règne en cette ville une épidémie qu'on appelle l'*Influence*; aussi, c'est à qui toussera mieux et plus longtemps.

"Campagnard" nous est parvenu; à bientôt.

M. Chiniquy a eu la complaisance de nous communiquer la lettre suivante, que nos lecteurs ne pourront manquer de lire avec intérêt et consolation, surtout ceux qui se sont enrôlés dans la société de tempérance:

Sto. Anne de Penitanguishone (lieu du martyre des PP. Brebief et Lalemant), le 15 octobre 1848.

Révd. M. Chiniquy, Je suis heureux de pouvoir faire passer à Papôte de tempérance au Canada le récit du zèle et de l'ardeur de mes Sauvages à se rendre à votre appel général de s'enrôler sous l'étendard de la tempérance. Il me semble que l'exhortation du chef Santeux John Assence, à ses enfants, sera lue avec plaisir en Canada. Je souhaite que mes chers compatriotes puissent en faire autant pour leurs enfants, par leurs paroles et leurs exemples. Alors mes vœux seraient accomplis pour eux, comme ils l'ont été pour mes chères familles.

Dans une de mes instructions à mes pauvres et bons Sauvages, j'avais pris pour texte le verset de St. Jean, C. 14, V. 27. "Bis vobis"; je montrai que la paix de Dieu n'était pas dans l'âme de l'ivrogne. J'eus le bonheur de voir un grand nombre de mes Sauvages se jeter à mes genoux, demandant à l'instant d'être admis dans la société de tempérance. Mais ma joie n'était pas complète, car j'avais vu le chef se retirer en arrière avec un certain nombre qui l'avaient suivi. Lorsque j'eus fini de prendre les noms, il se fit un moment de pénible silence; mais bientôt je vis le grand chef se lever et demander à parler, ce que je lui accordai sur le champ. Voici à peu près son discours:

"Mes chers camarades, vous vous rappelez bien que quand notre roi nous a commandé de prendre les armes pour le défendre, nous n'avons pas reculé; nous nous sommes montrés aussi hardis que soumis à ses ordres; nous lui avons obéi, parce qu'il s'est montré bon pour nous.

"Nous avons des enfants qui ne pensent pas à l'avenir, et qui ne s'occupent du matin au soir, qu'à se divertir. C'est à nous de penser pour eux; c'est à nous de nous faire des modèles d'obéissance et de donner mission à nos supérieurs.

"Vous voyez, mes camarades, que notre père nous a préchés, depuis cet hiver, qu'il veut établir la société de tempérance parmi nous; plusieurs ont déjà donné leurs noms; j'en suis bien content. Je veux vous montrer aujourd'hui, que ce ne me coûte pas plus d'obéir à mon père, que de me soumettre à la volonté de mon roi. Je vous ai dit que je m'étais montré hardi à prendre les armes pour me battre contre les ennemis du Roi, je veux vous montrer que je ne suis pas un indigne courageux à écouter la voix de mon père qui me dit de laisser la boisson. Notre père nous parle au nom du grand maître de la vie; en obéissant au premier, nous ne faisons qu'obéir au second. Notre père nous dit que les ivrognes n'ont pas le prix du grand maître dans leurs cœurs, et qu'il les condamnera tous au feu éternel. J'en suis un de ces malheureux ivrognes; il faut que je me corrige!"

A l'instant il se jeta à mes genoux, fit sur lui-même le signe de la croix, s'écroula mon crucifix entre ses mains, l'arrose de ses larmes, le presse contre ses lèvres et ce fut son cœur, en prononçant de suivre son divin maître, le reste de sa vie. Ce bel exemple est à l'instant suivi par tous ceux qui ne voulaient pas se mettre de la tempérance avant que le grand chef en fût.

Aussitôt après, tous les Sauvages sortent de la maison où je venais d'offrir le St. Sacrifice pour eux; je restai seul avec le grand chef dont la maison nous servait de chapelle ce jour-là. Je compris bientôt la brusque sortie de ces bons et naïfs enfants de la forêt, lorsque je les aperçus revenir vers nous rangés en bataille, le fusil sur l'épaule, précédés de leurs beaux pavillons que le vent faisait flotter au-dessus de leurs têtes. Les femmes, deux à deux, suivaient leurs époux et leurs frères. Ils se rangent tous en ordre devant la maison, et celui qui les commandait s'avance et me demande si je voulais leur permettre d'exprimer à leur chef, que sa démarche avait mis de joier au fond de tous les cœurs. Pour réponse, je prends le chef par la main, et l'entraîne au devant de ses enfants... Aussitôt qu'il paraît, chacun fait un profond salut, et puis bientôt les cris de joie se mêlent au bruit des coups de fusil.... Quant les échos ont répété bien au loin et bien longtemps les honneurs et les détonations des armes à feu, comme la vive et bruyante expression de leur bonheur, ils s'avancent, et nous donnent tous la main, au chef et à moi. Et j'ai pas besoin de vous dire ce que j'éprouvai d'émotion, lorsque j'aperçus, sur les joues de ces bons Sauvages, les larmes de joie qui coulaient de presque tous les yeux.

Je puis vous assurer, mon cher Monsieur, que jamais circonstance ne m'a tant touché, depuis que j'exerce le St. Ministère dans ces forêts... Je recommande tous mes bons Sauvages à vos prières et à celles de leurs amis tempérants du Bas-Canada.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-humble et obéissant serviteur, ANABLE CHÂRÉ, Ptre. Miss. du Lac. Huron.

Révd. M. Chiniquy, Ptre.

ARCHIVÉ DES QUÉBÉCOIS, 21 décembre 1848.

Monsieur le curé, Les dernières nouvelles, reçues de Rome, nous apprennent que l'immortel Pontife, qui gouverne l'Eglise de J. C., est abreuvé d'outrages par ses sujets, qui le ré-

compensent ainsi, par la plus noire ingratitude, de tout ce qu'il avait entrepris pour leur procurer les bienfaits d'une sage et honnête liberté.

Tous les catholiques répandus dans l'univers partageront la douleur de leur Pontife vénéré, et ils comprendront combien un tel état de choses est affligeant pour l'Eglise, que l'on veut sans doute servir dans la personne de son chef, mais qui, suivant la promesse de son divin fondateur, ne peut manquer de sortir victorieuse des nouvelles attaques dirigées contre elle.

La présente sera lue au prône de la messe paroissiale et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche ou jour de fête chômée, après sa réception.

Recevez, monsieur le curé, l'assurance de mon bien sincère attachement.

JOS. Archev. de Québec.

(Pour vraie copie)

Ed. LANGEVIN, Ptre. Sous-Secrétaire.

COLONISATION DES TOWNSHIPS.

A une assemblée des habitants de la paroisse de Ste. Madeleine de Rigaud, tenue à la salle publique le dix décembre courant, et à très avis public préalablement donné.

Messieurs Joseph Desautels, curé, fut appelé à la présidence, et M. G. Baré, écrivain, fut nommé secrétaire.

Les résolutions suivantes furent alors proposées, ainsi qu'il suit et adoptées à l'unanimité.

1o. Sur motion de M. Hyacinthe Leduc, secondé par M. J. Be. Lefebvre.

Résolu: Que cette assemblée voit avec plaisir les progrès de l'association pour la Colonisation des Townships, et veut, dans l'intérêt général de cette province et en particulier de la paroisse de Rigaud, faire tout en son pouvoir pour en promouvoir l'objet.

2o. Sur motion de M. Michel Gauthier, secondé par M. J. Be. Séguin.

Résolu: Que cette assemblée a vu avec satisfaction les deux sociétés de la Propagation de la Foi et de la Colonisation réunies en une seule, et espère que cette réunion, contribuera à lever les obstacles, que des circonstances malheureuses ont paru vouloir opposer au progrès de l'œuvre, obstacles que tout bon citoyen doit s'efforcer de faire disparaître.

3o. Sur motion de M. André Séguin, secondé par M. Cornelius M. McGravy.

Résolu: Que pour obtenir le double but, que cette assemblée a en vue, il est à propos de former un comité pour cette paroisse, composé d'un président, et d'un secrétaire, d'un trésorier et de trois conseillers, qui se réuniront au moins une fois par mois.

4o. Sur motion de M. Amable Leduc, secondé par M. Benj. Villeneuve.

Résolu: Que le dit comité se compose de Stephen Fournier, écrivain, président, de Philippe Garau, écrivain, secrétaire, de Clément Chollet, écrivain, trésorier, et des conseillers J. B. Mongenat, écrivain, M. P. P., Ignace Dumouchel, écrivain, M. And. Séguin, Pierre Séguin et Anselme Desjardins pour l'arrondissement du village, J. Be. Lefebvre pour l'arrondissement de la Baie, Ant. Vallé, fils, et Jos. Cadioux pour l'arrondissement de la Chûte, Julien Leblanc pour l'arrondissement de Brûlé, André Séguin, père, et Jos. Sabourin pour l'arrondissement de Ste. Madeleine, James Craggan pour l'arrondissement de St. George, Hyacinthe Leduc, père, pour l'arrondissement de l'Anse à la Raquette.

5o. Sur motion de Stephen Fournier, écrivain, secondé par Ant. McMillan, écrivain.

Résolu: Que cette assemblée est d'avis qu'il serait à propos de s'adresser au gouvernement provincial, le priant d'ouvrir à la colonisation les terres qui se trouvent situées au Nord de l'Ontario, entre la ligne Onea de la Petite Nation et le territoire de la Rivière Creuse, à des conditions au moins aussi faciles et avantageuses aux colons que l'ont été celles du Saguenay, et qu'un mémoire à cet effet, signé de tous les habitants de cette paroisse, soit présenté à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil.

6o. Sur motion du Doct. Firmin Hudon, secondé par Hyacinthe Chollet, écrivain.

Résolu: Que J. B. Mongenat, écrivain, M. P. P., et Stephen Fournier, écrivain, J. P., soient priés de préparer le susdit mémoire, le faire signer et le présenter à Son Excellence.

7o. Sur motion de Ignace Dumouchel, écrivain, secondé par Clot. Raizenne, écrivain.

Résolu: Que chacun des conseillers formant le susdit comité, soit prié de visiter son arrondissement respectif, inscrire les noms des associés, nommer des délégués, et remettre à chaque délégué ainsi nommé et à chacun de ceux déjà existants, une liste contenant les noms des associés composant sa dizaine, et aussi de remettre au trésorier, qui sera élu après nommé pour tel arrondissement, les noms des personnes nommées délégués.

8o. Sur motion de L. S. Laroque, écrivain, secondé par A. C. Chollet, écrivain.

Résolu: Qu'il y ait dans chaque arrondissement un trésorier, qui, tous les trois mois, rende compte au trésorier général de cette paroisse, des sommes par lui reçues; et que les noms suivants soient nommés trésoriers locaux, savoir: A. W. Charlebois, écrivain, pour le village, Michel Gauthier pour la Baie, Frs. X. Brasseur pour la Chûte, Louis Ant. Bertrand pour le Brûlé, Ant. Sabourin et Dond. McDonald pour Ste. Madeleine, James Bailly pour St. George et André Léger pour l'Anse à la Raquette.

9o. Sur motion de J. B. Mongenat, écrivain, M. P. P., secondé par le Dr. A. Séguin, écrivain.

Résolu: Que M. le curé soit prié de publier au prône, tous les six mois, un état, que lui fournira le trésorier général, sur le quel sera entré séparément, toutes les sommes d'argent reçues de chaque arrondissement.

10o. Sur motion de Ph. Gareau, écrivain, secondé par Dond. McMillan, écrivain.

Résolu: Que les habitants des autres paroisses de ce comté soient priés d'appuyer les efforts de ceux de Rigaud dans la cause de l'œuvre doublement grande de la Propagation et de la Colonisation.

11o. Sur motion de J. B. Mongenat, écrivain, M. P. P., secondé par M. Emory Labre, écrivain.

Résolu: Que les procès-verbaux de cette assemblée soient publiés sur les journaux suivants, savoir: la *Mineur*, l'*Avenir* et les *Mélanges*.

Après quoi l'assemblée vota des remerciements à M. le président et à M. le secrétaire.

(Signé) J. DESAUTELS, Ptre., Prést.

M. G. BARÉ, N. P.

Secrétaire.

(Vrai Copie)

PH. GAREAU.

CE QUE LES CANADIENS ONT A FAIRE.

M. LE RÉDACTEUR,

Je trouve dans la *Mineur* de mardi une correspondance sur la politique du jour. Je l'ai trouvée si saine, que je me hâte d'en faire l'extrait suivant que je vous envoie, afin que vous lui donniez l'insertion:

"Que doivent faire aujourd'hui ceux qui ont véritablement le bien du pays à cœur? Ils doivent se pénétrer que les hommes qui sont aujourd'hui à la tête de ses destinées y ont été placés par lui, parce qu'ils possèdent sa confiance, qu'il savait que leur patriotisme était éprouvé, et qu'ils ne resteraient à leur poste qu'en autant qu'ils pourraient par leur présence y sauvegarder les intérêts que ce peuple leur confie; et à l'appui de cette opinion le pays a fait tout leur passé devant lui. En attendant donc que le pays ait prononcé leur déchéance d'une manière constitutionnelle que les nobles et généreux enfants, qui croient comprendre seuls toute la pensée du peuple et qui sont prêts à se dévouer à son bonheur et à marcher vers l'avenir au pas de charge des battements de son grand cœur, se rappellent que ces élan, quelques beaux qu'ils paraissent, doivent être réprimés dans l'intérêt d'un peuple, surtout quand de semblables élan pour n'avoir pas été réprimés ont déjà valu à ce peuple des années d'expiation qui sont à peu près terminées.

"Le pays est à la veille de faire la meilleure épreuve, qu'il ait encore jamais eu occasion de faire, du gouvernement responsable; la prochaine session va décider si c'est une réalité ou une chimère. Que tous les vrais amis du pays se réunissent donc, afin que cette épreuve soit ce qu'elle devrait être, franche et honnête! Que le Bas-Canada surtout, n'offre plus le spectacle d'hommes qui, tout en professant de travailler au bonheur commun de leurs compatriotes, se déchirent entre eux avec un acharnement que les vrais amis du pays déplorent! Jamais l'union parmi nous ne fut plus nécessaire, et va du salut du pays; que chacun lui fasse donc le sacrifice de ses animosités personnelles, et rappelle nous que si l'union entre les Canadiens leur a fait connaître leur position actuelle, ils ne la conserveront qu'en autant qu'ils demeureront unis entre eux."

J'ai bien l'honneur d'être,

MONTAGNARD.

Montréal, 27 décembre 1848.

ANCIENS CONSEILS MUNICIPAUX

M. L'ÉDITEUR.

Un objet, dont vous avez déjà parlé et qui intéresse vivement un grand nombre de personnes, c'est le paiement des sommes dues aux officiers des anciens conseils de districts municipaux. La Législature elle-même a déjà admis le principe, elle en a reconnu la nécessité, et elle a même commencé à procéder, en passant un acte préparatoire. Il me semble qu'on ne peut plus faire d'objections à la passation d'une mesure ayant le but précité, et qu'il convient en même temps qu'il est juste, que la Législature se hâte de régler cette matière en adoptant un mode quelconque de paiement. Je crois devoir attirer à ce sujet l'attention des ministres, en observant néanmoins qu'il y aurait peut-être à distinguer entre les officiers des conseils de districts et ceux de paroisses. Les premiers pourraient être indemnisés par la province, et les autres par les municipalités de paroisses. — En voilà assez, M. l'Éditeur, pour faire connaître mon but, et je me tais, en vous priant de me excuser.

Voire obéissant serviteur,

REQUÉRANT.

Districte des Trois-Rivières, 23 déc. 1848.

CORPORATION DE KAMOURASKA.—Résolutions adoptées par le conseil municipal du comté de Kamouraska le 19 décembre 1848.

Résolu, 1<sup>o</sup> que c'est l'opinion de ce conseil que l'établissement de conseils municipaux de comtés rencontre l'approbation des habitants de ce comté et le retour à l'établissement de Municipalités de paroisses, tel que sanctionné sur certains journaux, paraît être, dans l'opinion de ce conseil, en opposition directe aux intérêts bien entendus de la population, pour plusieurs raisons trop longues à énumérer, mais dont les deux principales sont: la manque de lumières suffisantes d'une part, et de l'autre l'inconvénient résultant des intérêts personnels que se trouvent avoir, dans un grand nombre de cas, les conseillers de paroisses, dans les différentes questions qui leur sont soumises.

Résolu, 2<sup>o</sup> Que l'honorable maire de ce conseil, lorsqu'il sera à son siège au conseil législatif de cette province, et M. le conseiller de Saint-André, notre représentant, soient priés de bien vouloir s'opposer, à leur siège en parlement, à toutes mesures tendant à abolir les conseils actuels pour leur substituer ceux de paroisses.

Résolu, 3<sup>o</sup> Qu'une requête aux trois branches du Parlement Provincial, basée sur la première résolution ci-dessus, soit préparée par M. le secrétaire-trésorier du conseil; que la dite requête soit faite au nom du conseil et revêtue de la signature du Trésorier.

Résolu, 4<sup>o</sup> Que le *Canada*, le *Journal de Québec*, et les autres journaux français de cette Province, soient priés de publier sur leurs feuilles respectives les résolutions précédentes.

(Signé) A. DIONNE, Maire.

(Contresigné) J. BÉ. MARTIN, S.-T.

DE TOUT UN PEU.

MILICE.—Sont nommés, dans le 8e bataillon de Montréal, Enseignes: Jules R. Berthelot, Jacques Audy, Adolphe Hawley, A. Gérin Lajoie, V. P. W. Dorion, Alex. Archambault, Jos. R. Giroux, Stanislas Forget et A. A. Meilleur, gentilshommes; Quartier-Maitre, Jos. R. Giroux, gentilhomme; chirurgien, Louis Boyer, écrivain; Ass. chirurgien, Louis Guindé, gentilhomme. Dans les Voltigeurs de Montréal, chapelain: le révérend Joseph Laroque.

DÉBÊTES.—Le 29 décembre, il avait été émis par le 2205927 de débêtes, il en émit rentré pour 118715, il y en avait encore en circulation pour 287112.

RÉHABILITATION.—Le gouverneur général, de l'avis de son conseil, vient de réhabiliter M. George Lalout dans son grade de colonel de Milice, et l'honorable J. E. Small dans celui de lieutenant colonel. Cette réhabilitation aura un effet rétroactif, pour le premier jusqu'à 1830, et pour le second jusqu'à 1835.

PORT DE KINGSTON.—A part des steamers, berges et bateaux-à-bois, il est arrivé à Kingston, du 5 avril au 22 décembre dernier, 511 vaisseaux.

NON.—Les journaux de Québec rapportent que Sa Grâce l'archevêque de Québec vient de donner 2000 à la caisse de la société de St. Vincent de Paul à Québec.

CARIBOUS.—On a tué dernièrement deux jeunes caribous dans les prairies de la petite ferme, à St. Joachim. Le premier coup de fusil en mit un hors d'état de s'enfuir, l'autre se sauva, mais revint bientôt auprès de son confrère, où il se laissa tuer.

DES OFFRANDES.—On nous écrit de Kamouraska en date du 16 décembre:

"Monsieur Demers a été très-bien accueilli dans notre comté. Les offrandes viennent de toute part. La collection faite pour lui à Saint-Denis, a produit 225; à Saint-André, 225; à Saint-Pascal, 220, à la Rivière-Ouelle à peu près 220. Mais c'est surtout notre Kamouraska qui s'est signalé en cette circonstance, comme en toute autre, quand il s'agit de faire le bien. Car malgré l'extrême rareté du numéraire, qui est ici comme ailleurs, malgré qu'on se soit cotisé cette année même pour 2600 dans la bâtisse d'un nouveau presbytère, et pour 2400 dans des réparations extérieures à notre église, Kamouraska a encore su trouver dans sa générosité, qui devient proverbiale, une forte somme pour répondre à l'appel de Monsieur de Vancouver, et notre offrande s'est élevée à peu près à 248! Si vous ajoutez à cela 225 donnés à M. Belcourt le printemps dernier, puis 278 pour la propagation de la Foi cet automne, vous arrivez au montant de 151 déboursés cette année en faveur des missions par la seule paroisse de Kamouraska! Dieu veuille continuer aux habitants de Kamouraska cet esprit de foi collective qui se traduit en de pareilles œuvres!" *Journal de Québec.*

VOUS CONSIDÉRABLE.—Dernièrement, des voleurs se sont introduits à Boston dans les bureaux du journal *l'Advocate*, et en ont enlevé un paquet de cela, une plume et un faux bill de Banque. C'est un avis aux voleurs!

LES LOUPS ONT FAIM.—Le 18 décembre, dans le Township de Roxburg, H. C., un cultivateur ne voyant pas revenir sa femme qui était partie depuis le matin pour aller visiter une voisine à un mille et demi de distance, se mit en marche pour aller en avant d'elle; bientôt il aperçut deux loups qui s'enfuyaient, et lors qu'il fut parvenu à l'endroit où il les avait vu fuir, il trouva quelques lambeaux de chair et d'habits, que lui apprirent le triste sort de sa femme.

LE REFUGIÉ IRLANDAIS A NEW-YORK.—M. McGee, qui a dû quitter l'Irlande pour ne pas aller en prison et peut-être aux Bahamas, a comme l'on sait commencé un journal (*la Nation*) à New-York. Or, que dit-il? Qu'il O'Connell était un parasite et n'a laissé que de la lachete à l'Irlande qui l'aurait fait plus que roi. Quant au clergé, M. McGee dit qu'il a déserté l'Irlande au moment de la plus noire persécution. M. McGee est comme les juifs, qui sont comme les Bourbons, qui eux n'ont rien appris ni rien oublié!

L'ESCLAVAGE.—Lord Palmerston a promis au président Roberts de la république de Libéria, de lui obtenir du gouvernement une somme annuelle de 22000 pour acheter tout le territoire entre les frontières de Sierra Léone et Libéria, à la condition que le trafic des esclaves ne serait plus souffert sur toute la côte.

L'ARMÉE ANGLAISE.—En 1849, l'armée anglaise se composera de 138769 hommes, dont 24922 sont payés par le gouvernement de l'Inde, qui outre cela paye 260000 à l'Angleterre pour le service militaire. L'armée de la Grande Bretagne est donc réellement de 113847 hommes, dont 4862 officiers et 108877 soldats. Les 8305 autres sont sous-officiers, joueurs de tambour, etc. La dépense de cette année est de 26318680, dont un bon tiers s'emploie pour des pensions, etc. On estime que la dépense réelle se monte à 24201178.

LIVERPOOL.—Le dernier recensement nous apprend que la population de Liverpool est de 320000 âmes! Il y a en ce moment 4000 maisons vacantes dans cette populente cité.

L'OPIMUM.—Il paraît qu'en Angleterre la consommation de l'opium va en augmentant. Dans le mois d'octobre 1847, il y a été importé 3083 livres d'opium; dans le même mois de l'année 1848, il en a été importé 7025 livres!

LA FILLE DU GÉNÉRAL TAYLOR.—Mlle Elisabeth Taylor, fille du président élu, vient d'épouser le colonel Bliss, aide-de-camp du général pendant la campagne du Mexique. M. le colonel Bliss est dit-on, un homme de plus remarquables et l'opinion publique attribue à ses inspirations une bonne part du succès du vieux *Rouge and Ready*.

Courrier.

LA TRAGÉDIE EN AMÉRIQUE.—Au mois de juin 1847, M. Edwin Forrest, le roi de la scène américaine, offrit un prix de \$3,005 à l'auteur de meilleure tragédie jouable qui lui serait adressée dans l'année. Une somme de \$1,000 devait servir de fiche de consolation à l'écrivain dont l'œuvre mériterait le second rang. Une lettre du célèbre tragédien, publiée par les journaux de Philadelphie, nous apprend que, dans la masse des manuscrits qui lui ont été adressées, il n'en a pas trouvé un seul susceptible d'être produit à la scène. Il s'est tout-tois décidé à envoyer le second prix à M. Geo. H. Miles de Baltimore, auteur d'une tragédie de *Mahomet*, qui l'emporte au moins sur toutes les autres, au point de vue du mérite poétique.

ENTRE DEUX ROUGES.—Eh bien, citoyen, qu'à déridé le club Montague? — Rien encore. — Il faudra pourtant prendre un parti; moi, je proposerais Raspail. — Il est trop pl blond. — En ce cas, Ledru-Rollin. — Il est trop brun. — Alors Lamennais. — Il est trop blanc. — Legrange. — Il est

très gris. — Lamartine. — Il est trop jaune. — Mazuline. — Il est trop noir. — Il nous faut un rouge pur. — Malheureusement il n'y en a pas. — Alors nommons Pierre Leroux; ça lui donnera une petite couche.

LES FINANCES NÉGATIVES.—Pour tenir toutes les promesses faites secrètement au nom de M. Louis, disait hier M. B...; pour payer les frais occultes du culte qu'on dit exister à son endroit dans beaucoup d'endroits, il faudra de l'argent, beaucoup d'argent.

— Eh bien! interrompit le candide Charles D..., on prête au prince une grande fortune.

— Oui, on lui prête, reprit M. B..., mais il ne la garde pas... On en vendrait quelque chose, que diable! Cette fortune est quelque part; mais où, on l'ignore.

— Moi, interrompit, M. De... je sais où sont les finances du prince: elles sont en Italie... dans l'Etat de Gènes.

MARRAST.—Le petit père Marrast demandait un emploi pour un de ses parents, du même nom que lui.

— Mon cher président, répondit le ministre, je crois devoir vous refuser, vous avez déjà fait placer trois Marrast, voici le quatrième, cela vous ferait *Marrast quin*, et l'on songerait à vous empailler.

CHANGEMENT.—Au moment des innovations méditées par l'Éclat parisienne, on nous signale celle-ci, qui nous paraît des plus heureuses; la rue Vido-Gousses prendra désormais, dit-on, le nom de rue du Gouvernement provisoire.

DUELS A PARIS.—Le triomphe est aux duels de toute sorte. Avant-hier, tandis que M. Goudechaux soutenait à la tribune que tous les porteurs de bons du trésor devaient profiter du bénéfice de la mesure proposée par M. Trouvé Chauvel le général Baraguay d'Hilliers dit, de sa place, que M. Goudechaux plaçait pour ses propres intérêts, parce qu'il possédait une forte part de ces bons, de concert avec un célèbre banquier de Paris. Descendu de la tribune, M. Goudechaux donna un démenti formel au général qui lui demanda satisfaction. Un duel eut lieu au pistolet, mais sans accident. Les témoins ayant déclaré l'honneur satisfait, le général Baraguay d'Hilliers a retiré spontanément l'expression dont il s'était servi. Le même jour, dans un bois voisin, une autre rencontre avait lieu entre M. E. Adam, secrétaire-général de la préfecture de la Seine, et le colonel Rey, ex-commandant de l'hôtel-de-ville, qui vient d'être mis en liberté, après six mois de détention, que rien n'a pu justifier. Après deux balles échangées de part et d'autre, M. E. Adam a été légèrement blessé. Tristes querelles et tristes satisfactions!

UNE FACHEUSE AFFAIRE.—L'exécution de Robert Blum, le député de Francfort, a été reprochée de toute l'Allemagne, et la diète a demandé réparation au gouvernement autrichien. Mais Windischgratz n'a, dit-on, commis cet attentat aux privilèges de la diète, que pour rendre impossible tout rapprochement entre elle et la cour d'Autriche. Si telle a été, en effet, son intention, il a joué un jeu dangereux.

UN MOT SPIRITUEL.—On cite un mot charmant de M. de Larocq sur la question bonapartiste: *Ce n'est pas à l'Empire que nous lions avec Louis-Napoléon, aurait dit le spirituel député de Montpellier, c'est à l'Empirisme*. On ne caractérisera jamais mieux la situation actuelle.

VENGEANCE DE JOURNALISTES.—Un nouveau journal vient de paraître. Nous ne savons sur quels principes il est fondé, mais nous ne croyons pas que ce soit sur celui de la charité chrétienne. Il a pour titre: *La Langue de vipère*.

Hier, dans un café, un jeune rédacteur sunnomaire du *National* dit au garçon de l'établissement: — Garçon! la *Langue de vipère*! — Nous ne l'avons pas, monsieur. — En ce cas, donnez-moi la *Presse*!

FOUT LE MONDE N'EST PAS PERRUQUINER.—L'autre soir, Mme de C... présentait une pitoyable esquisse de quelques Bohèmes littéraires, républicains rouges de la plus espérance.

— Oh! comme vous les peignez, madame! dit un jeune socialiste artiste.

— Je n'en garderai rien! répondit Mme de C...; peignez-les vous-même; ils en ont bien besoin!

— Feu Coquerand a été supplanté, comme on sait, par M. de Lamartine, dans la dénomination de certaine rue du faubourg Montmartre. Furieux de cette usurpation qui blesse ses opinions politiques, un libraire de la rue débaïsee a écrit sur les cartons de sa boutique; *Les Girondins*, par M. COQUERAND. *Le Bien public* en a pris le change.

NAISSANCES.

En cette ville, samedi le 30 ultimo, la dame de Mr. J. F. Pallant, a mis au monde un fils.

A l'Assomption, le 24 décembre, la dame de A. E. Archambault, écrivain, marchand, a mis au monde un fils.

DÉCÈS

A Savannah, le 21 décembre, Robert Alder, fils de John Torrance, écrivain, à 22 ans.

En cette ville, le 31 ult., Emilio Gomer, enfant de J. G. Barhe, écrivain.

Au village de l'Assomption, le 19 Décembre Demoiselle Sophie Leblanc, âgée de 19 ans.

BANQUE D'ÉPARGNES.

DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

SAMEDI prochain, le 6 de JANVIER étant Fête d'obligation, (L'ÉPIPHANIE) il ne se fera pas d'affaires ce jour-là à cette Institution.

Par ordre, JOHN COLLINS, Caissier.

2 janv.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

Côté des Rives Notre Dame et St. Vincent.

L. E. Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de renouer son

ATELIER DE RELIURE:

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui méritent l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, &c., &c., &c.

Z. CHAPELEAU,

Montréal, 18 déc. 1848.—41.

REPertoire National. DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne...

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pouvons attendre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. Fhon, A. N. Morin, Fhon, E. P. Taché, l'hon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Paineaud, le Rév. P. Martin, F. N. Gagnon, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Armandon, Guil. Lévesque, Chr. Lévesque, A. Lafont, J. Leclerc, J. Poutre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms ne s'échappent point du moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps.

L'annuel bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

Les personnes qui désiraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie, McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Écho ou en s'adressant à J. Huston, Montréal; chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie, libraire, et en s'adressant à M. F. Veziua, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Écho des Compagnies, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Redard—M. Bilaud—George de Boucherville—George Cartier—P. Chauveau—Romuald Chénier—Dile Ollivier—Chevalier de Lorimier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspié—F. N. Gagnon—P. Garnot—A. J. Ginguet—P. Huet—N. D. J. Jaumotte—Jean Jacques Larue—Pierre Laviolette—Leblanc de Marcoray—J. Lenoir—Eugène L'Écuyer—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermel—Amédée Pajon—Pierre Petit Clère—J. Phelan—O. Peltier—Ls. Plamondon—Léon Potel—Et. Parent—Joseph Quesnel—Jo. S. Raymond—A. S. Souland—G. J. Tessier—Jean Tarhé—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vandevelde et un très grand nombre d'écrits anonymes.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets avec les noms des auteurs et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1843. LES MELANGES RELIGIEUX ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des procès-verbaux de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'ils se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI.

Bureaux des Melanges Religieux } Montréal, 1er décembre 1843. MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur le Rév. Père Chiniqy, soit l'occasion d'informer ses paroissiens et le public en général qu'il va incessamment en publier une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniqy, et ne se vendra pas plus chère que les précédentes. J. B. ROLLAND. Montréal, 22 décembre 1843.—jco.

LES DRESSES D'AFFAIRES.

LE DR. P. BEAUBIEN. L'honneur d'annoncer, que les occupations multipliées, qui l'avaient empêché d'exercer sa profession, depuis plusieurs années, étant terminées, il en a repris l'exercice, et que les heures de consultation, chez lui, seront de 10 à heures A. M., et de 1 à 3 heures P. M. Montréal, 1er décembre 1843.—3s.

LE DR. DR. DAVIGNON. PREND la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montréal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison, en coignure des rues St. Lambert et des Glacis, côté du faubourg St. Laurent, et voisine d'André Ouimet, éer., où on pourra le consulter à toute heure. Ayant pratiqué depuis plusieurs années la médecine dans toutes ses branches dans la paroisse de Ste. Marie, District de Montréal, il espère que sa longue expérience lui méritera la confiance du public. Montréal, 25 novembre 1843.

DR. GENAND, coin des Rues Ste. Helène et des Récollets. Montréal, 21 Nov. 1843.—5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve. Montréal, 22 sept. 1843.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1843.

L. A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1843.—6m.

ARCHITECTURE. CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

TROUVE. UN CAMAIL, dont on ne connaît pas le propriétaire; il a été laissé à l'imprimerie de MM. Lovell & Gibson.—S'adresser à ce bureau. Montréal, 12 Décembre 1843.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ. LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les noms et raison de CHAPELLE & LAMOTHE est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société. ZEP. CHAPELLEAU, J. M. LAMOTHE. Montréal, 21 novembre 1843.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Hespère continuer à recevoir le patronage public, et qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'encourageront. Il appert à ses reliés la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer. Le Soussigné a toujours en main quantité de Livres de Littérature, de Science, etc., gravures, images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles, et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs. J. M. LAMOTHE. Montréal, 21 novembre 1843.—jco.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE RELIURE. Le Soussigné a l'honneur d'informer le public et particulièrement les Patrons de la ci-devant Société CHAPELLE & LAMOTHE, que sous peu de jours, il ouvrira un ATELIER DE RELIURE, dans une place centrale et qu'il sera prêt à recevoir les commandes dont on voudra bien l'honorer. Son exactitude à exécuter, comme par le passé, les ordres de ses Patrons, et la beauté de ses ouvrages, ont été garantis par l'aveu qu'il satisfait les personnes qui lui accordent leur patronage. Le matériel de son atelier, bien fourni et bien varié, lui permettra de faire les plus solides comme les plus élégantes reliures qu'il puisse se faire en Canada. Le Soussigné espère donc que le public, trouvant sous son toit les rapports son avantage chez lui, dignement reconnaître les efforts qu'il fera pour contenter et même surpasser l'attente de ceux qui l'encourageront. Ses prix seront extrêmement réduits. ZEP. CHAPELLEAU. Montréal, 24 nov. 1843.

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE. A été publié Samedi dernier; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes, est complète l'année 1843. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce numéro. Le nom de la " Revue Canadienne " a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà dit, le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de La Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vu qu'il n'en reste que quelques copies. Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits. Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1843. CONDITIONS D'ABONNEMENT. L'ALBUM LITTÉRAIRE PARAIT TOUS LES MOIS, Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un MORCEAU DE MUSIQUE, Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre, autrement on exigera 2s. 6d. de plus des retardataires.—15 Déc.

BANQUE D'ÉPARGNES DES CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, A. Laroque, V. Président, Francis Hincks, H. Holton, Damase Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond, P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edwin Atwater, Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier.

AVIS. L'AVIS est donné par les présentes que cette Institution ouvrira QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain.—Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées) Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau, doivent être envoyées les Jours ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque. JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. 27 juillet 1843.

AVIS. LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les bateaux d'un moins quatre-vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de longueur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canal ou d'espèce pour la commodité de péage, au lieu connu sous le nom de traverse à Maréchal. Les péages qui seront demandés, sont: 1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant. 2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers. 3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, anelé aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers et 4° Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et 5° Pour chaque personne à pied: Un denier. 6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à la demer et demer. 7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, autre animal de même espèce: Un demi denier courant. J. F. LA ROCQUE, A. E. ARCHAMBAULT, P. U. ARCHAMBAULT, NARCISSE GALARNEAU, CYRILLE CHARTIER, JOSEPH PELLATIER, fils, CAMILLE ARCHAMBAULT, AGAST CHAPPEL. L'Assomption, 1er juin 1843.

COLLEGE DE REGHOPOLIS, KINGSTON, HMT-CANADA. CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers de puis ses deux dernières années, 1841 et 1842, sous la surveillance immédiate du Très Révérend Archevêque de Montréal, M. J. M. LAMOTHE, assisté du Rév. J. PARRELL et du Rév. J. M. LAMOTHE, professeurs. Placé dans une des meilleures localités, le Collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre: au sud par son site et son élévation que par ses dimensions (ayant 6 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain. La vue depuis l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée. Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire. L'année scolaire commence le 1er septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet. Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de 22\$ dont moitié payable d'avance. Les externes payent 15\$ par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de 12. 10\$. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de 11. On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais. En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collége, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Soeurs de l'établissement, à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collége d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance. Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen. On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants. Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister. Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; et ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publiés de la maison. La discipline de collége est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion. S'adresser au Rév. AVOUS MAC DONELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1843.

A VENDRE. UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village St. Thérèse, près du collége, avec un superbe terrain. JOSEPH LAJEUNESSE. Montréal, 18 juillet 1843.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer Messieurs du Clergé qu'il vient de recevoir de PARIS un assortiment complet de richesses pour ornements et tous les articles en bronze or et argent nécessaires au service du culte. Le choix est très varié et par suite d'arrangements spéciaux avec les fabricants en trouvant les prix considérablement réduits. J. ROY, No. 70, Rue St. Paul. Montréal, 17 novembre 1843.—3f.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST. VINCENT MONTREAL.

ON trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

LE Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., à un bas prix quoiqu'il que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs. J. BTE. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

L. P. BOIVIN, Coin des rues NO TRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTI de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est tenu dans ce nouveau local et qu'il a fait abandonner son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Parc Jacques quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

AVIS. DANS le but de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, l'AMBI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,200 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE cheilins courant, payables par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir bien faire connaître le présent et l'avis mentionné dans leurs localités respectives; et les journaux qui débattent avec nous, nous en remercieront, en reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés, à Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires, No. 14, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, éer., No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIETAIRE. Québec, 17 mars, 1848.

P. GENDRON IMPRIMEUR 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL. OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés. On envoie à cette adresse, tout s sortes d'impressions telle que, LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLET D'ENTEREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC. Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRES-REDUITS. CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melange doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal. PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 20 2 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 3 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 1 Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne, 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'adresses sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré. AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Eer. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET et JOS. CHAPLEAU, PROPRIETAIRES et IMPRIMEURS.